

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2014

PLFRSS POUR 2014 - (N° 2154)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 38

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 7

ANNEXE A

À la première phrase de l'alinéa 29, supprimer les mots :

« et les allocations logement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.

Dans la mesure où l'article 9 ne prévoit plus le gel de l'allocation de logement familiale, il n'est pas opportun d'y faire référence au sein de la présente annexe.